



Principes pour un investissement agricole responsable

Discussion N. 95 du 13 janvier au 20 février 2014

Chers Membres du Forum,

Il est essentiel d'investir de façon responsable dans l'agriculture, en particulier dans la petite agriculture, afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois décents, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de favoriser la durabilité environnementale. Les investissements agricoles peuvent produire des bénéfices très divers du point de vue du développement. Pour ce faire, ils doivent toutefois être responsables et dirigés spécifiquement vers la concrétisation desdits bénéfices, et il faut veiller à éviter d'éventuelles conséquences négatives.

Afin de satisfaire ces exigences, **le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a entamé un processus consultatif visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable et à faire en sorte qu'ils emportent une large adhésion.** Ces principes devraient permettre de promouvoir, dans le secteur agricole, un investissement responsable qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui favorise la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Ils sont destinés à fournir des orientations pratiques aux gouvernements, aux investisseurs publics et privés, aux organisations régionales et intergouvernementales, aux organisations de la société civile, aux établissements de recherche et aux universités, aux donateurs et aux fondations. Facultatifs et non contraignants sur le plan juridique, ils devraient être interprétés et appliqués conformément aux obligations en vigueur inscrites dans la législation nationale et le droit international.

Des consultations se dérouleront de novembre 2013 à février 2014, sous la forme de réunions régionales ou par voie électronique. La consultation électronique vise à mettre à profit le retour d'informations et les apports reçus dans le cadre des consultations régionales en donnant aux personnes et aux organisations qui n'ont pas encore été en mesure de participer aux réunions physiques la possibilité de s'exprimer.

Tous les avis qui auront été recueillis contribueront à l'élaboration de la première version du projet, laquelle sera ensuite négociée par le groupe de travail à composition non limitée du CSA sur les principes pour un investissement agricole responsable en mai 2014, à Rome. Les principes qui auront été définis au cours de ce processus seront présentés au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière.

Nous vous invitons à nous donner votre avis sur [l'avant-projet](#) en répondant aux questions ci-dessous:

1. L'avant-projet aborde-t-il comme il se doit toutes les questions et domaines en rapport avec le fait d'encourager l'investissement agricole responsable? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?
2. Les rôles et responsabilités des parties intéressées pertinentes sont-ils définis de façon suffisamment claire pour faciliter l'application des principes? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?
3. L'avant-projet permet-il d'atteindre les résultats souhaités pour ce qui est de promouvoir des investissements agricoles qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?
4. Les principes sont destinés à fournir des orientations concrètes aux parties intéressées. Par conséquent:
 - a) La structure actuelle et le langage utilisé sont-ils clairs et accessibles à toutes les parties pertinentes intéressées?
 - b) Quelles mesures faut-il prendre afin que les principes pour un investissement agricole responsable soient utilisés et appliqués par les différentes parties prenantes après approbation par le CSA?

Nous vous remercions à l'avance du temps que vous allez consacrer à ce partage de connaissances et d'expériences.

Christina Blank

Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur les principes du CSA pour un investissement agricole responsable